



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

architectes

Question écrite n° 18461

Texte de la question

Mme Françoise Hostalier interroge M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur une éventuelle modification du seuil des 170 mètres carrés, pour le recours obligatoire à un architecte dans un dossier de permis de construire pour des maisons individuelles. Des déclarations récentes laissent en effet penser que ce seuil pourrait être abaissé à 20 mètres carrés, ce qui entraînerait une complication des procédures ainsi qu'un renchérissement du coût de la construction pour les particuliers. Une telle mesure pourrait également avoir des conséquences néfastes pour les PME du bâtiment. Elle souhaiterait connaître son avis sur la mise en oeuvre de cette mesure et les raisons qui la motivent.

Texte de la réponse

Le Président de la République a pris des positions fortes sur la qualité architecturale en France, lors de l'inauguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine, le 17 septembre 2007. Au cours du Grenelle de l'environnement, le Gouvernement a pu prendre la mesure du rôle essentiel des architectes, à côté des urbanistes, des paysagistes et de tous les professionnels de la construction, pour réussir à bâtir demain les logements dont nous avons besoin, tant quantitativement que qualitativement. Afin de gagner le défi impératif du développement durable, c'est toute une chaîne vertueuse que nous devons réussir à mettre en place, en ne laissant aucun acteur de côté, sous peine d'échec. Une mission sera prochainement installée, qui devra organiser une concertation large avec différents acteurs : artisans, organismes constructeurs, collectivités, architectes, représentants des particuliers, etc. Elle devra formuler des propositions concrètes et réalistes pour concilier le souci de qualité architecturale, environnementale et un coût maîtrisé de la construction.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Hostalier](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18461

Rubrique : Architecture

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2008, page 1988

Réponse publiée le : 1er juillet 2008, page 5679